



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

PROCÈS-VERBAL N°7

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 04 mars 2025

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : MM. Mickaël AUGUSTIN (64) – Nicolas JASKOT (33) – Mme Mathilde DELANNES

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CRTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **“zone de sécurité” d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS).**

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°6 du 11 février 2025.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 08 avril 2025 - Date limite envoi dossiers : 01/04/2025

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST SAUVEUR - STADE LE FOURNICOU - NNI 244990101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 30/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2025, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

PRIGONRIEUX - COMPLEXE SPORTIF 3 - NNI 243400103

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2025, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.3 Changement de niveau de classement

MONTPON MENESTEROL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 242940102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 29/01/2025

- Rapport de visite du 02/02/2025 effectué par Mme Mathilde DELANNES, membre CRTIS

- Plan de l'Aire de jeu et des vestiaires

- AOP du 28/10/2019 (332 personnes en pourtour et 463 personnes tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035.

LACROPTE - STADE MUNICIPAL - NNI 242200101

Cette installation était classée en Niveau Travaux PN jusqu'au 01/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 21/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

MAUZENS ET MIREMONT - STADE MUNICIPAL - NNI 242610101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 07/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST ASTIER - STADE RAYMOND GIMEL 2 - NNI 243720102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/02/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : Iodures Métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 97 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.21
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.42

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/03/2027.

2.2 Confirmation de classement

MONTPON MENESTEROL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 242940102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 19/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 29/01/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 114 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.31
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/03/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

RION DES LANDES - STADE JACQUES FARTHOUAT 4 - NNI 402430104

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 18/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2035.

AMOU - STADE DE LA DIGUE 4 - NNI 400021004

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 05/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2035.

1.2 Confirmation de classement

AMOU - STADE DE LA DIGUE 1 - NNI 400020101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

RION DES LANDES - Stade Jacques Farthouat 3 - NNI 402430103

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 18/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2035.

AMOU - STADE DE LA DIGUE 3 - NNI 400020103

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 05/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2035.

ST JUSTIN - STADE DU COLONEL DUBOIS 2 - NNI 402670102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 15/10/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 13/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/02/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

RION DES LANDES - Complexe Bernard Ducamp - Honneur - NNI 402430101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/04/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 18/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/02/2025.

- AOP Du 10/06/2010 (690 personnes en pourtour et 800 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035.

ST VINCENT DE PAUL - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 402830103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 27/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/01/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 04/03/2035.

GAREIN - STADE BERTRAND NAVARRE 2 - NNI 401050102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 05/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2035.

CAPBRETON - STADE MUNICIPAL 5 - NNI 400650105

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 09/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 04/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2035.

AMOU - STADE DE LA DIGUE 2 - NNI 400020102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035, *sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.*

ST MARTIN D ONEY - STADE ANDRÉ VIVES 1 - NNI 402740101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 21/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2025.

- AOP du 11/04/2006 (600 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 04/03/2035.

SOUSTONS - SALLE DES SPORTS - NNI 403109901

Cette installation était classée en Niveau Futsal4 jusqu'au 03/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal4 en date du 17/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal4 jusqu'au 04/03/2035, *sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.*

1.3 Changement de niveau de classement

PONTENX LES FORGES - STADE GUILLEMAN - NNI 402290101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ST JEAN DE LIER - SALLE POLYVALENTE - NNI 402639901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02/07/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 31/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

DAX - STADE MAURICE BOYAU 1 - NNI 400880201

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 06/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

RION DES LANDES - Stade Jacques Farthouat - NNI 402430102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 18/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 179 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.

SOUSTONS - SALLE DES SPORTS - NNI 403109901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/02/2025 pour un classement en niveau EFutsal 4 et du document transmis :

- Type de sources : 8,0m
- Hauteur de feu : Tubes fluorescents
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 391 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 04/03/2029.

2.2 Confirmation de classement

DAX - STADE ANDRÉ DARRIGADE 1 - NNI 400880101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 06/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/01/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 311 Lux (**320 Lux minimum à maintenir pour un niveau E4**)
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 04/03/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST MARTIN D ONEY - STADE ANDRÉ VIVES 1 - NNI 402740101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 20/02/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/02/2025.
- Etude d'éclairage en date du 07/08/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 8,50m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP518 T35 (1000W) et BVP528 T35 (1500 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 43
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 188 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST MARTIN D ONEY - STADE ANDRÉ VIVES 2 - NNI 402740102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 23/02/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/02/2025.

– Etude d'éclairage en date du 18/08/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (ALTIS G5 (1881W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 97 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,81
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,91

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

STE LIVRADE SUR LOT - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 472520102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 21/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2025.

- AAC du 29/01/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 04/03/2035.

PONT DU CASSE - STADE MUNICIPAL - NNI 472090201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 14/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2025.

- AAC du 18/02/2025 (299 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

PONT DU CASSE - STADE DE RÉGADOUS 1 - NNI 472090101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 30/01/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 133 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/03/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

PAU – FOOT5 PALISSADES ANDRE LAVIE – NNI 644455501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 16/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 24/02/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 24/02/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 16/11/2034 (date de mise en service).

HENDAYE – FOOT5 PALISSADES – NNI 642605501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 04/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 09/02/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 19/02/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 04/11/2034 (date de mise en service).

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

BILLERE - STADE GEORGES HUGOT - NNI 641290101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 19/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 11/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 122 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.30 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E6**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.49 (**≥ 0.60 minimum pour un niveau E6**)

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/03/2027.

ST JEAN DE LUZ - STADE DE KÉCHILOA 1 - NNI 644830101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 11/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 157 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/03/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

PAU – FOOT5 PALISSADES ANDRE LAVIE – NNI 644455501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 18/02/2025 pour un classement en Foot5 Palissades et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 186 Lux
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.30

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot5 Palissades.

HENDAYE – FOOT5 PALISSADES – NNI 642605501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 18/02/2025 pour un classement en Foot5 Palissades et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 186 Lux
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.30

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot5 Palissades.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ROAILLAN - STADE MUNICIPAL - NNI 333570101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 29/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 29/01/2025
- Rapport de visite du 21/02/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 16/04/2003 (1372 personnes en pourtour et 128 personnes en tribunes)

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 04/03/2035, **sous réserve de la levée des non-conformités avant le 30/06/2025.**

LE TEICH - PARC DES SPORTS 1 - NNI 335270201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 25/01/2025
- Rapport de visite du 07/02/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 14/04/1999 (470 personnes en pourtour et 230 personnes en tribunes)

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.**
- **Tracé de l'Aire de jeu non conforme (art. 3.8*)**
- **Bancs de touche et officiels non sécurisés (art. 3.9.5.1*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035, **sous réserve de la levée des non-conformités avant le 30/06/2025.**

LANDIRAS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 332250101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 20/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 19/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 19/02/2025
- Rapport de visite du 18/02/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 01/07/2009 (150 personnes en pourtour et 150 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035.

LANDIRAS - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 332250102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 19/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 19/02/2025
- Rapport de visite du 18/02/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 01/07/2009 (150 personnes en pourtour et 150 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035.

VENDAYS MONTALIVET - STADE NOUGUEREDÉ - NNI 335400101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 06/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 06/02/2025
- Rapport de visite du 20/02/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 27/07/2004 (150 personnes en pourtour et 150 personnes en tribunes)

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- Présence de regards d'assainissement et grilles avaloirs dans la zone de sécurité, non recouverts (« Zone de Sécurité libre de tout obstacle » art. 3.3 *) à lever avant la prochaine rencontre.

- Fixations des filets de but cassées (art. 3.9.2 *)

- Main courante cassée en arrière du but gauche (art. 6.6.1 *)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035, sous réserve de la levée des non-conformités avant le 30/06/2025.

ST SYMPHORIEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 334840102

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 14/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 14/01/2025
- Rapport de visite du 26/02/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- **Fixations et filets de but non conformes (art. 3.9.2 *)**
- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 04/03/2035, **sous réserve de la levée des non-conformités et de la réception de l'AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.3 Changement de niveau de classement

QUEYRAC - STADE MUNICIPAL - NNI 333480101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 04/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

LEGE CAP FERRET - STADE LOUIS GOUBET 1 - NNI 332360101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 05/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/01/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 464 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70
- o Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/03/2027.

LEGE CAP FERRET - STADE LOUIS GOUBET 2 - NNI 332360102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 12/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/01/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 154 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.20
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.42

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/03/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

MARCHEPRIME – STADE RENE DELEST 1 – NNI 335550101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 28/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 05/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de l'éclairage de cette installation.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

DIGNAC - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 161190102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 10/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

GOND PONTOUVRE - STADE DU TREUIL 1 - NNI 161540201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2025, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.3 Changement de niveau de classement

CELLETES - STADE MUNICIPAL - NNI 160690101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 06/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

GOND PONTOUVRE - STADE DU TREUIL 2 - NNI 161540202

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 05/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ANGOULEME - STADE DE MA CAMPAGNE - NNI 160151201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 30/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LA PERUSE - STADE MUNICIPAL - NNI 162590101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ROUMAZIERES LOUBERT - Stade Jean Labarussias 3 - NNI 161920103

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ANGOULEME - STADE MA CAMPAGNE 2 - NNI 160151202

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/01/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 30/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ANGOULEME - STADE CASTILLON - NNI 160150102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/06/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 30/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ANGOULEME - STADE LÉONIDE LACROIX 2 - NNI 160150502

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 11/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2035.

DIRAC - COMPLEXE SPORTIF PTT - NNI 161200201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 17/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 04/03/2035.

TUSSON - STADE MUNICIPAL - NNI 163900101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 07/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

CHARME - STADE MUNICIPAL - NNI 160830101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 11/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

CHALLIGNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 160740101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 20/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

SOY AUX – STADE LEBON FOOT5 PALISSADES – NNI 163745501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 01/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 09/02/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 19/02/2025

- Rapport de visite du 19/02/2025 effectué par Monsieur Max ROULON, membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 01/02/2035 (date de mise en service).

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PUYMOYEN - Futsal Ext. LFNA 2 - NNI 162719902

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 13/02/2025 pour un classement en niveau EFutsal 4 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Hauteur de feu minimum : 18 m
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **136 Lux (200 Lux pour une mise en service niveau EFutsal 4)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.18 (≥ 0.40 minimum pour niveau EFutsal 4)**
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.41 (≥ 0.500 minimum pour niveau EFutsal 4)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer de classement pour l'éclairage de cette installation.

PUYMOYEN - Futsal Ext. LFNA 1 - NNI 162719901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 13/02/2025 pour un classement en niveau EFutsal 4 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Hauteur de feu minimum : 18 m
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **134 Lux (200 Lux pour une mise en service niveau EFutsal 4)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.05 (≥ 0.40 minimum pour niveau EFutsal 4)**
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.11 (≥ 0.500 minimum pour niveau EFutsal 4)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer de classement pour l'éclairage de cette installation.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

PUYMOYEN - Stade Ligue Nouvelle Aquitaine - NNI 162710201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 22/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 13/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 154 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/03/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

ANGOULEME – STADE LACROIX LANAUVE – NNI 160150701

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 25/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 30/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de l'éclairage de cette installation.

ANGOULEME – STADE LEONIDE LACROIX 1 – NNI 160150501

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 30/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de l'éclairage de cette installation.

SOYAux – STADE LEBON FOOT5 PALISSADES – NNI 163745501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 19/02/2025 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

PORT DES BARQUES - STADE DE LA GARENNE 1 - NNI 174840101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 21/02/2025

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.3 Changement de niveau de classement

ST SAUVANT - STADE DE BEL AIR 1 - NNI 173950101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 07/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

SAINTES - STADE DE LA BOISNARDERIE 2 - NNI 174150502

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/11/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

ESSOUVERT - STADE MUNICIPAL - NNI 172770101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 29/01/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 14/01/2025

- Plan de situation de l'installation
- Plan Projet
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m² et 1 vestiaires arbitres de 8m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST PALAIS SUR MER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 173800101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

Type de sources : IM

- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 115 Lux **(120 Lux minimum à maintenir pour un niveau E6)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.17 **(≥0,40 minimum pour un niveau E6)**
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.48 **(≥0,60 minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/03/2027.

MEURSAC - STADE J.M. DURANDET - NNI 172320101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 21/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/01/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 138 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.78

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/03/2027.

SURGERES - STADE MUNICIPAL - NNI 174340101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/01/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 130 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/03/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

TONNAY CHARENTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 174490101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 24/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/02/2025 pour la mise en travaux de l'éclairage (remplacement des pylônes et réparation des projecteurs).

De ce fait l'éclairage n'est plus classé.

La C.R.T.I.S. informe la commission des compétitions de la non-activité de l'éclairage de cette installation.

FOURAS – STADE GEORGES MANUSSET – NNI 171680101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 28/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de Monsieur François DUPUY, membre de la CRTIS, concernant le refus de la mairie du classement de cet éclairage et l'état insatisfaisant de ce dernier

De ce fait l'éclairage n'est plus classé.

La C.R.T.I.S. informe la commission des compétitions de la non-activité de l'éclairage de cette installation.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ARGENTAT SUR DORDOGNE - COMPLEXE MARCEL CELLES - NNI 190109901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 17/02/2025
- Rapport de visite du 17/02/2025 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de jeu et des vestiaires
- AOP du 12/03/1999 (398 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 04/03/2035.

USSEL - STADE DE LA JALOUSTRE - NNI 192750401

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN en date du 14/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2025.

Attention un terrain ne peut pas être séparé des vestiaires par une voix publique ouverte à la circulation des véhicules, il constitue une nouvelle installation qui, sans vestiaires, ne peut être classée qu'en Niveau 7 (art. 4.4*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 04/03/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

VIGNOLS - STADE MUNICIPAL - NNI 192860101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 12/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 12/02/2025

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035, *sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC et de la levée de la non-conformité avant le 30/06/2025.*

BEYSSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 190240101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 18/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 18/02/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 04/03/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AHUN - STADE MARCEL ARNAUD - NNI 230010101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/01/2025.
- Rapport de visite du 11/01/2025 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

SARDENT - STADE MAURICE FAURE 1 - NNI 231680101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/01/2025.
- Rapport de visite du 11/01/2025 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC de la levée de la non-conformité le 30/06/2025.**

ST GEORGES LA POUGE - STADE RAYMONDE ET MARCEL COLAS - NNI 231970101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/01/2025.

- Rapport de visite du 28/08/2024 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Attention pour un Niveau T5, le banc de touche joueurs est obligatoire pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC de la levée de la non-conformité le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

STE FEYRE – STADE MUNICIPAL HONNEUR – NNI 231930102

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de conformité des travaux (mise aux normes du bloc vestiaires) du 08/02/2025 effectué par M. Thierry ECOBICHON membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2032.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

GUERET - Stade Léo Lagrange 4 - NNI 230960103

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 26/08/202.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 24/02/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 75 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.27
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.51

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 04/03/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LE TALLUD - SALLE OMNISPORTS - NNI 793229901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 06/01/2025
- Rapport de visite du 06/01/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de jeu et des vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 28/02/2024
- AOP du 09/01/2024 (341 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 04/03/2035.

CHEF BOUTONNE - SALLE OMNISPORT - NNI 790831001

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 30/01/2025
- Rapport de visite du 05/02/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de jeu et des vestiaires
- AOP du 19/07/2021 (415 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 04/03/2035.

SECONDIGNY - SALLE DE SPORTS - NNI 793119901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 30/01/2025
- Rapport de visite du 03/02/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de jeu et des vestiaires
- AAC du 06/02/2025 (30 personnes en pourtour et 30 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 04/03/2035.

VOUILLE - SALLE MULTISPORTS - NNI 793559901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 29/01/2025
- Rapport de visite du 26/01/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de jeu et des vestiaires
- AOP du 13/02/2007 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 04/03/2035.

1.2 Confirmation de classement

ST AUBIN DU PLAIN - STADE MUNICIPAL - NNI 792380101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 22/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 22/01/2025
- Rapport de visite du 10/02/2025 effectué par Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

CERIZAY - Parc Des Sports Jean Nivet 2 (synt.) - NNI 790620202

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 15/03/2025.

Date de mise en service : 29/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN et des documents complémentaires transmis :

- Tests In-Situ initiaux du 13/12/2024 (LABOSPORT) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 29/09/2034 (Date de la mise en service).

ROM - STADE OLIVIER PELLETIER - NNI 792300101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 22/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 22/01/2025

- Rapport de visite du 30/01/2025 effectué par Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

- AAC du 07/02/2025 (800 personnes en pourtour)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

NIORT - STADE DE LA GRANDE CROIX 3 - NNI 791910503

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 30/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

ST MAXIRE - STADE MUNICIPAL - NNI 792810101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création et remplacement d'une main courante pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 24/02/2025

- Plan de situation de l'installation

- Plan Projet

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création et remplacement d'une main courante pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

MONTAMISE - STADE DU BOURG - NNI 861630201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 02/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 31/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT 1 – NNI 860070101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 05/05/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de levée des non-conformités (trappes arrosage sur l'aire de jeu non protégées) du 08/11/2024 effectué par Patrice HERAULT membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/05/2030.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

ST SAVIN - STADE FRANÇOIS PRAT 1 - NNI 862460101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 01/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 07/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : Iodures Métalliques
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/03/2027.

POITIERS - STADE PAUL REBEILLEAU 1 - NNI 861940401

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 09/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/01/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 363 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/03/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

SILLARS - STADE MUNICIPAL - NNI 862620101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 15/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/02/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/02/2025.

– Etude d'éclairage en date du 23/01/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 7,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BRITELINE GEN2 5470 (1280W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 44
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

NOUAILLE MAUPERTUIS - STADE DE LA LÉZINIÈRE 1 - NNI 861800101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 30/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 30/01/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/01/2025.

– Etude d'éclairage en date du 19/12/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 9,00m Ligne de Touche ; 17,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BRITELINE GEN2 648 (1397W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 48
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 185 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,68
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST CYR - STADE MUNICIPAL - NNI 871410101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 25/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

NEUVIC ENTIER - STADE MUNICIPAL - NNI 871050101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 05/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 18/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/02/2025.

- AAC du 17/02/2025 (250 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 04/03/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ST BONNET DE BELLAC - STADE MUNICIPAL - NNI 871390101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/12/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 05/12/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

